

Extrait du procès-verbal

Séance du : 26 avril 2021
Présidente : Mme Chiara MONTECCHIO
Rapport sur : la proposition de modification du Règlement du Conseil de M. David Saugy
Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu la proposition de modification du Règlement du Conseil de M. David Saugy,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. de modifier l'article 92 du règlement du Conseil communal comme suit :
*Art. 92 - Le Conseil autorise les dépenses courantes de fonctionnement de la commune par l'adoption d'un budget **équilibré que la Municipalité lui soumet, conformément à l'article 2 du règlement sur la comptabilité des communes, RCom.***
- ~~2. de biffer : *Il autorise en outre la Municipalité à engager des dépenses supplémentaires.*~~
3. de renvoyer la proposition à la Municipalité pour qu'elle présente une modification du règlement en ce sens.

Les conclusions du rapport de la commission sont refusées à une large majorité, 6 oui et 20 absentions,

Pour extrait conforme levé le 27 avril 2021.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



La Secrétaire :